

Élargissement de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19 aux personnes de 40 ans et plus, à compter du 28 avril

Diffusé le 20 avril 2021

La province de la Saskatchewan utilisera le vaccin d'AstraZeneca pour immuniser les adultes âgés de 40 ans et plus. Le vaccin d'AstraZeneca sera intégré au plan provincial de la campagne de vaccination.

Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, l'Autorité de la santé de la Saskatchewan (Saskatchewan Health Authority [SHA]) a réussi à livrer des vaccins d'AstraZeneca pour les rendez-vous qu'ont pris les résidants de 55 ans et plus, de sorte qu'il y a actuellement moins de 15 000 doses dans la province, et que la SHA a accès à moins de 9 000 doses de vaccins. Les autres doses ont déjà été attribuées et seront administrées.

Mise à jour sur l'admissibilité au vaccin – Établissement d'autres priorités à la suite de l'admissibilité des personnes de 40 ans et plus qui pourront recevoir un vaccin

La Saskatchewan travaille actuellement en vue d'élargir l'admissibilité à la vaccination de tous les résidants âgés de 40 ans et plus, afin de réduire le risque de complications graves liées à la COVID-19. À ce jour, les résidants âgés de 40 ans et plus, qui ont contracté la COVID-19, ont enregistré les cas les plus graves : ils représentent 84 p. 100 du total des hospitalisations et 96 p. 100 du total des décès.

Selon le calendrier actuel de distribution des vaccins, l'âge d'admissibilité à la vaccination passera à 44 ans et plus dans toute la province [ce jeudi 22 avril](#) (en anglais seulement), puis à 40 ans et plus [mercredi prochain, 28 avril](#) (en anglais seulement).

Lorsque l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19 aura été élargie à tous les résidants âgés de 40 ans et plus, la Saskatchewan, dans le cadre de ses programmes de vaccination de masse, donnera la priorité d'accès au vaccin contre la COVID-19 aux premiers répondants qui sont prioritaires (ciblés actuellement par les unités mobiles de vaccination) et qui n'ont pas

encore été vaccinés ainsi qu’aux travailleurs de première ligne âgés de 16 ans et plus, selon les produits de vaccination disponibles, y compris :

- les policiers;
- les pompiers;
- les travailleurs de première ligne dans le système des soins de santé qui ont un contact direct avec les patients; soit des employés de la SHA ou des employeurs du secteur privé (y compris les dentistes, les optométristes et les chiropraticiens);
- le personnel enseignant et d’éducation travaillant directement avec des élèves;
- le personnel des services correctionnels;
- les agents des services frontaliers.

Les travailleurs admissibles devront fournir une preuve d’emploi de leur employeur avant de se rendre aux sites de vaccination de masse. L’admissibilité de ces groupes à la vaccination sera annoncée une fois que tous les résidants âgés de 40 ans et plus seront admissibles au vaccin contre la COVID-19. Les détails sur la prise de rendez-vous seront fournis la semaine prochaine, avant que d’autres groupes prioritaires deviennent admissibles à la vaccination.

À la suite de l’admissibilité à la vaccination des groupes de travailleurs prioritaires, la Saskatchewan continuera d’appliquer le système d’élargissement de l’admissibilité à la vaccination fondé sur l’âge pour vacciner le reste de la population âgée de 16 à 40 ans.

Renseignements généraux sur la COVID-19

Les demandes de renseignements du public peuvent être acheminées à COVID19@health.gov.sk.ca.

Connaissez vos risques. Protégez-vous et protégez les autres :

www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/about-covid-19/know-your-risk (en anglais seulement).

Renseignements :

Ministère de la Santé
Regina
Téléphone : 306-787-4083
Courriel : media@health.gov.sk.ca